

DECRET N°2014-479/PRES/PM/MAECR/MRSI du 03 juin 2014 portant ratification des Statuts du Centre International pour le génie génétique et la biotechnologie, adoptés à Madrid le 13 septembre 1983. JO N°38 DU 18 SEPTEMBRE 2014

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU la loi n°002-2013/AN du 21 mars 2013 portant autorisation de ratification des Statuts du Centre International pour le génie génétique et la biotechnologie, adoptés à Madrid le 13 septembre 1983 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Sont ratifiés les Statuts du Centre International pour le génie génétique et la biotechnologie, adoptés à Madrid le 13 septembre 1983.

ARTICLE 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 juin 2014

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adophe TIAO

-

Le Ministre de la Recherche Scientifique
et de l'Innovation

Gnissa Isaïe KONATE

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Régionale

Yipèné Djibrill BASSOLE